



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation

Rapport

Élection à la présidence et à la vice-présidence de la
Commission

Procès-verbal de la séance du 15 janvier 2009

Dépôt à l'Assemblée nationale :
N° 54-20090311

QUÉBEC

Séance du jeudi 15 janvier 2009

Mandat : Élection à la présidence et à la vice-présidence de la Commission (Décision de la Commission de l'Assemblée nationale le 14 janvier 2009)

Membres présents :

Mme Beaudoin (Mirabel)
M. Billette (Huntingdon)
Mme Bouillé (Iberville)
M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
Mme Doyer (Matapédia)
M. Mamelonet (Gaspé)
M. Morin (Montmagny-L'Islet)
M. Paradis (Brome-Missisquoi)
Mme Richard (Duplessis)

Autre député participant :

M. Vallières (Richmond), président de l'Assemblée nationale

À 13 h 07, la Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement sous la présidence de M. Vallières (Richmond).

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission et rappelle les règles concernant l'élection à la présidence et à la vice-présidence de la Commission.

ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE

Mme Beaudoin (Mirabel) propose :

QUE M. Paradis (Brome-Missisquoi) soit élu président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation.

La motion est adoptée à l'unanimité des membres de chaque groupe parlementaire.

M. le président déclare M. Paradis (Brome-Missisquoi) élu président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation.

M. le président cède le siège au président de la Commission.

ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENCE

M. Mamelonet (Gaspé) propose :

QUE Mme Doyer (Matapédia) soit élue vice-présidente de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation.

La motion est adoptée à l'unanimité des membres de chaque groupe parlementaire.

M. le président déclare Mme Doyer (Matapédia) élue vice-présidente de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation.

À 13 h13, la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,



Éric Thomassin

Le président de la Commission,



Pierre Paradis

ÉT/ag

Québec, le 15 janvier 2009